



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2-8-4 (2022)

RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE COATICOOK

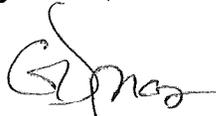
AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 11 octobre 2022, avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 2-8-4 (2022) concernant le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;
- le 14 novembre 2022, le conseil a adopté ledit règlement;
- l'objet de ce règlement est de modifier les seuils en lien avec les octrois de contrats conformément à la loi;
- l'original du règlement numéro 2-8-4 (2022) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement numéro 2-8-4 (2022) entre en vigueur lors de sa publication.

Donnée à Coaticook, ce 16 novembre 2022.

La greffière,



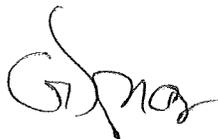
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 16 novembre 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 16 novembre 2022.

Donné à Coaticook, ce 16 novembre 2022.

La greffière,



Geneviève Dupras